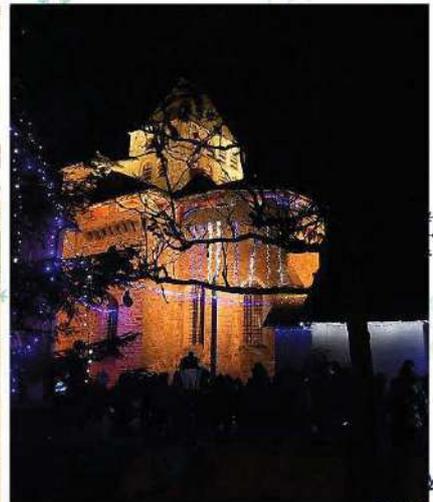
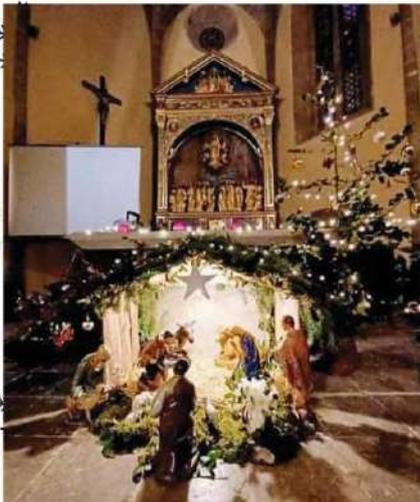


BOUSSAC

Bulletin Communal



Janvier 2022

Sommaire :

Vœux 2022	2
La mairie vous informe.....	4
Animations et dates à retenir	6
Société de chasse.....	7
Théâtre en famille	8
Démographie 2021	9
Information élagage	10
Compte rendu réunion du 5/11/21	11
Compte rendu réunion du 17/12/21	13
La croix de la Carmélie retrouve sa place	17
Repas de fin d'année pour les infatigables	18
En bien facheuse posture	19
Un habitat raisonné	20
Chevreuils opportunistes	21
Un projet d'école sur l'eau.....	22
Les randonneurs de Colombies	23
Téléthon 2021	24
Une belle fête des enfants et de Noël	26
Pluviométrie.....	27
Le coin des enfants	28
L'idée recette.....	29



Rédaction - diffusion :
Commission Communale de l'information

Édito

La commission communale vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Voici le nouveau numéro de votre information communale.

La commission a décidé de programmer, à compter de 2022, quatre bulletins par an dont voici le 1^{er} numéro.

Un 2^{ème} numéro vous sera distribué en avril, un 3^{ème} en juillet et un 4^{ème} en octobre.

Vous pouvez retrouver ce bulletin sur le site internet de la commune

www.boussac-aveyron.fr

Autre nouveauté, l'édition se fera entièrement en couleur.

Vous trouverez aussi une page dédiée aux enfants, ainsi qu'une page gourmande avec une recette de saison.

La commission espère que vous apprécierez ces modifications.

Vous pouvez faire part de vos suggestions via la boîte aux lettres mail de la mairie.

Bonne lecture !



VOEUX 2022

Chers concitoyens, chers amis,

Une nouvelle année se profile et malgré nos espoirs de 2021, nous sommes toujours confrontés à ce virus qui éloigne de nous, nos rencontres conviviales.

En vous souhaitant tous mes meilleurs vœux, je tiens à souligner la constance, souvent avec abnégation, de nos services publics communaux ; cela concerne le personnel municipal mais aussi l'ensemble de l'équipe pédagogique qui soutient la continuité de l'enseignement dans notre école. La période est dure pour les parents, mais qu'en serait-il si tous les acteurs ne se serraient pas les coudes ? Je vous souhaite un grand courage pour assumer cette continuité dans la responsabilité de chacun, vis-à-vis des autres.

Dans la même veine, nos associations, fortement perturbées, continuent leurs actions dans le respect des règles sanitaires toujours changeantes :

Je remercie les organisateurs du téléthon pour la journée qui a permis de collecter 1200 € pour la recherche ; collatéralement, contre les virus, aussi ;

Félicitations à l'équipe d'animation du conseil municipal ainsi que les associations qui ont participé à cette magnifique journée festive du : Noël pour les enfants ; cette journée a permis à nombreux d'entre nous de redécouvrir le village de Boussac et ses nouvelles illuminations.

Nos équipes de foot, se maintiennent dans la 1ere moitié de leur tableau respectif ; les travaux importants, sur le stade, semblent bien répondre aux attentes normatives qui étaient nécessaires.

Les marcheurs maintiennent leurs sorties mensuelles et ne sont pas à cours d'idées pour assurer l'attractivité de leur association.

Les parents d'élèves sont motivés pour assurer leur quine et malgré de nombreux reports, nous nous devons de les soutenir ;

Le « four à pain », continue ses cuissons régulières, félicitations à toute l'équipe pour l'obtention du 2^e prix du patrimoine, du conseil départemental qui leur a attribué 1000 €.

Enfin, le comité d'animation, toujours présent, poursuit régulièrement ses activités pour le plus grand plaisir de tous.

Le recensement, obligatoire, est en cours ; merci de réserver le meilleur accueil à Mélanie Alléguède, notre agent recenseur, même si la plupart des déclarations doivent être réalisé sur informatique.

Je souhaite, bien entendu, la bienvenue à tous les nouveaux résidents que nous n'avons pu accueillir collectivement ; qu'ils profitent au mieux des diverses installations communales ainsi que de ce qu'apportent les associations et la bibliothèque municipale.

Coté travaux, les chantiers importants du stade, sont terminés ; le lotissement du « clos de Caufour » est vendu ; à celui de « l'Eminade », 2 lots sont en prévision de vente en ce début d'année ; l'achat de nouveaux terrains constructibles est en préparation.

La mise en place des panneaux et numéros de l'adressage va débiter fin janvier ; ces opérations sont réalisées par Ludovic Gayraud ; 350 points d'habitations et 130 noms de rues sont relevés.

La signalisation des lieux publics et des activités commerciales a pris du retard ; elle sera effectuée au printemps par la communauté de communes.

Nous avons validé l'installation d'un « multisports » sur le terrain de tennis, ce qui donnera un ensemble d'activité conséquent au Pont de Membre.

Nous prévoyons aussi de construire un hangar communal, les locaux actuels ne répondent plus aux besoins.

L'entretien de la voirie se poursuit sous l'égide de la commune et de la communauté de communes ; la route de Masgarnit sera principalement rénovée, cette année.

Voilà qui ne manque pas d'occuper vos conseillers municipaux !!

Un mot, en qui concerne la situation sanitaire, le pic épidémique en cours ne semble pas encore atteint ; sans vouloir lancer de polémique, il apparait certain, qu'après plusieurs mois de pandémie, l'heure n'est plus de se poser la question si son origine serait « un complot contre l'humanité ? » mais bien le moment de respecter les gestes barrières et la vaccination. Quoiqu'on en dise, la protection de tous et des plus vulnérables est à ce prix. Les beaux parleurs, ne sont jamais confrontés à la réalité des décisions à prendre ; le reste n'est qu'une affaire de respect et de choix individuel.

GARDONS notre optimisme, allons à la rencontre des personnes fragiles ou en difficulté.

BONNE SANTE et MEILLEURS VŒUX pour 2022

LA MAIRIE VOUS INFORME

SECRETARIAT DE MAIRIE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 69 02 63

E-mail : mairie.de.boussac@orange.fr

Site internet : <http://www.boussac-aveyron.fr>

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 13h30 à 17h00

Mardi, Jeudi et Vendredi : 8h à 12h30

Samedi : 9h à 12h30 (*fermé le dernier samedi du mois*)

Fermeture le mercredi

PERMANENCE DU MAIRE SUR RENDEZ-VOUS : mardi après-midi et samedi matin

Fermeture du secrétariat pour congés du 26 février au 6 mars 2022

BIBLIOTHEQUE

44 Rue de la mairie 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 74 79 82

@mail : bibliothequeboussac@gmail.com

<http://reseau.bibliotheque.baraqueville.fr/>

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Mardi : 16h00 à 18h00

Samedi : 10h00 à 12h00

1^{er} Dimanche du mois : 10h00 à 12h00

ECOLE

104 Rue du Centre 12160 BOUSSAC

Tél 05 65 72 31 50

@mail : 0120189R@ac-toulouse.fr

Directrice : Madame GARNIER Sylvie

Vous devez inscrire vos enfants à l'école **dès à présent pour la prochaine rentrée scolaire de septembre**. Pour cela il vous suffit de prendre contact avec la directrice de l'école au numéro ci-dessus

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

L'enquête de recensement de la population a débuté le **20 janvier** et se déroulera jusqu'au **19 février 2022**.

Madame ALLEGUEDE Mélanie, qui avait déjà assuré ces fonctions en 2016, a été nommée agent recenseur par la Commune. Elle se présentera chez vous pendant la période de recensement et vous expliquera la marche à suivre.

Ce recensement est obligatoire pour tous.

RECENSEMENT DES JEUNES
A 16 ANS 1^{ère} et 2^{ème} période 2022

Les jeunes gens et jeunes filles nés en Janvier Février et Mars (1^{ère} période) 2006 et en Avril Mai Juin (2^{ème} période) doivent se faire recenser en mairie à partir de leur date d'anniversaire.

Merci de vous munir de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents.

Le recensement est obligatoire et donne des droits.

URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne grâce au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (G.N.A.U.)

Cette possibilité vous est offerte via le lien ci-dessous :

<https://gnau30.operis.fr/aveyroningenierie/gnau/>

DECHETTERIE DE BARAQUEVILLE

Zone d'Activités de Marengo
12160 BARAQUEVILLE
Tél. : 05 65 71 97 84

Horaires d'Ouverture aux Publics

Lundi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00
Mercredi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00
Vendredi : Fermée le matin-14h00 à 18h00
Samedi : 9h30 à 12h30-14h00 à 18h00

COLLECTE ORDURES MENAGERES

Toutes les semaines, le mardi

COLLECTE TRI SELECTIF

1 fois tous les 15 jours, le jeudi matin

Les sacs jaunes sont à retirer exclusivement au secrétariat de mairie.

JE DÉPOSE MES AUTRES DÉCHETS
DIRECTION : LA DÉCHÈTERIE

Les déchets électriques
Electroménagers, réfrigérateurs, congélateurs, petits appareils ménagers, écrans, téléphones, etc.

Les déchets dangereux
Peinture, pesticides, désherbants, solvants, piles et accumulateurs, lampes, boîtes jaunes à aiguilles (particuliers en auto-traitement), etc.

Les déchets verts
Tailles, branchage, pelouse, etc.

INFO !
Lors de l'achat d'un appareil neuf électrique ou électronique, le commerçant a l'obligation de reprendre votre ancien appareil.

Pour les végétaux, je pense au compostage, au broyage et au paillage.

AVANT DE JETER...
Je pense à :
- réutiliser,
- vendre d'occasion,
- donner à une association caritative,
- réparer.

Les autres déchets
Tout-venant, métaux, gravats, gros cartons, déchets verts, bois, etc.

ELECTIONS 2022

Élections présidentielles :

Les prochaines élections présidentielles auront lieu les

Dimanche 10 avril 2022

Et dimanche 24 avril 2022

Salle de réunion de la mairie.

Vous êtes nouveaux résidents et vous souhaitez vous faire inscrire sur la liste électorale de la commune pour participer aux prochaines élections de 2022. Pour cela vous pouvez vous présenter au secrétariat de mairie ou effectuer cette démarche directement sur internet avec un compte service-public.fr ou via France Connect, en utilisant le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales avant le vendredi 4 mars 2022.

Merci de vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile

ADRESSAGE

Vous pouvez effectuer la plupart de vos démarches en ligne à l'adresse suivante :

<https://psl.service-public.fr/mademarche/JeChangeDeCoordonnees/demarche?execution=e1s1>

ANIMATIONS DATES À RETENIR

Au vu du contexte sanitaire, **l'Association des Parents d'Élèves a décidé de reporter le quine** prévu le 6 février à une date ultérieure. Celle-ci vous sera communiqué par voie d'affichage et via l'application « Panneau Pocket ».

La Société de Chasse est également contrainte d'annuler le repas du mois de février car la Préfecture interdit les repas dans les salles des fêtes. Néanmoins, la Société de chasse a décidé de proposer comme en 2021 des repas à emporter (voir page suivante).

MERCREDI 23 FEVRIER 2022 (cf. page 8)

Spectacle famille organisé par le Centre Social du Pays Ségali.
A partir de 3 ans



DIMANCHE 27 FEVRIER 2022

Marche mensuelle organisée par l'association « Sur les chemins de Boussac et du Ségala ». Renseignements au 06 25 12 67 46

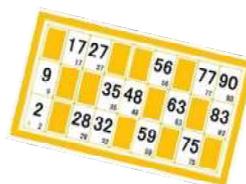


DIMANCHE 6 MARS 2022

Déjeuner organisé par le Comité d'Animation (si les restrictions sont levées)

DIMANCHE 20 MARS 2022

Quine de la paroisse à 14h00 à la salle des fêtes



DIMANCHE 27 MARS 2022

Marche mensuelle organisée par l'association « Sur les chemins de Boussac et du Ségala ». Renseignements au 06 25 12 67 46



Toutes ces animations vous sont proposées dans le respect des gestes barrières et du protocole sanitaire

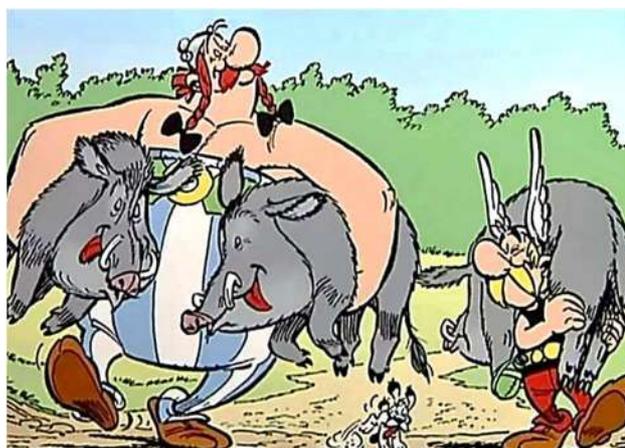
Société de chasse – vente à emporter

Vu le contexte sanitaire, nous ne pouvons pas réaliser le repas du mois de février, nous vous proposons une vente à emporter !

Daube de sanglier cuisinée par le restaurant Costes :

La barquette d'environ 1 kg au prix de **10,00 €**

Gigue de chevreuil entière désossée congelée (entre 1,5 et 2 kg) pour rôtir, griller ou fondue au prix de **20,00 €**



Réservations impérativement avant le 30/01/2022

(dans la limite des stocks disponibles)

Auprès de

Christian SOULIE : 06.37.45.49.81 ou Alexandre COSTES : 05.65.69.00.05

A retirer au stade du pont de Membre le
Samedi 12/02/2022 de 10h00 à 12h00

Compte rendu de la saison 2020-2021

Le repas de février 2021 a été annulé pour cause de COVID.

Les chasseurs ont décidé de le remplacer par une vente à emporter de daube de sangliers et de giges de chevreuils qui a été un grand succès.

Le prélèvement sur le territoire pour la saison 2020-2021 ont été les suivants :18 sangliers

- 21 chevreuils
- 24 renards
- 1 blaireau
- 2 martres
- 50 becs droits (corbeaux)

Le nombre de cartes vendues reste stable (30 cartes vendues dont 3 nouvelles).

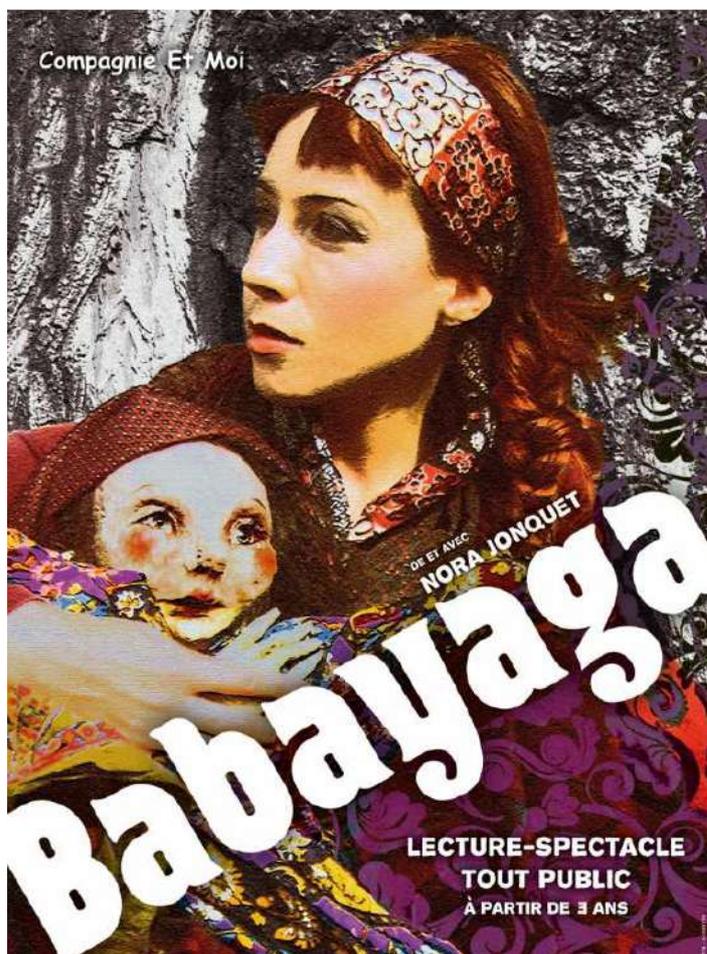


Théâtre en famille à Boussac : le spectacle Babayaga présenté par la compagnie Et moi le mercredi 23 février à 15h

Le Centre Social et Culturel du Pays Ségali ouvrira sa saison culturelle itinérante sur le Pays Ségali 2022 à Boussac le mercredi 23 février à 15h. Habitants de la commune et familles du territoire pourront découvrir le spectacle Babayaga de la compagnie « Et moi » de Toulouse.

A la croisée du conte et du théâtre de marionnette, ce spectacle inspiré d'un conte populaire russe raconte le voyage initiatique d'une petite fille au cours duquel elle vaincra ses peurs et forgera son identité. Les musiques tsiganes rythment le spectacle et font voyager petits et grands dans des contrées lointaines. Un conte poétique pour toute la famille, conseillé pour les enfants à partir de 3 ans.

Le tarif est fixé à 8€, réduit à 5€ pour les adhérents du CSCPS, et les inscriptions sont appréciées.



Pour tout renseignements et pour vous inscrire, vous pouvez contacter le Centre Social et Culturel au : 05 65 72 29 19



DEMOGRAPHIE 2021

NAISSANCE

NOMS et PRENOMS

<i>RÉBOUL LAURESTANT Prunelle</i>	<i>Boussac</i>	<i>19 avril</i>
<i>LAVERGNE Mia</i>	<i>Boussac</i>	<i>01 juin</i>
<i>VIEILLEDENT Raphaël</i>	<i>La Cabane</i>	<i>02 juin</i>
<i>LE MENN MARBEZY Élis</i>	<i>Masgarnit</i>	<i>18 août</i>
<i>PHALARIS VENEROSY Maïka</i>	<i>Cussan</i>	<i>25 août</i>
<i>GARRIGUES Charline</i>	<i>Boutescourou</i>	<i>31 octobre</i>
<i>LUNARDI Elio</i>	<i>Boussac</i>	<i>03 novembre</i>

MARIAGE

NOMS et PRENOMS

<i>CERENZIA Coralie et COSTES Vincent</i>	<i>L'Issanchou</i>	<i>07 août</i>
<i>BLANC Anaïs et CASTAN Mathis</i>	<i>Baraque de Vors</i>	<i>04 septembre</i>

DECES

NOMS et PRENOMS

<i>BOUYSSI Jean-Pierre</i>	<i>Baraque de Cussan</i>	<i>18 juin</i>
<i>CAYRON Jacqueline veuve VIALETTES</i>	<i>La Carmélie</i>	<i>11 septembre</i>
<i>MOYSSET Marcelle épouse POUGET</i>	<i>Boussac</i>	<i>24 décembre</i>

Personnes nées à Boussac, décédées dans une autre commune :

NOMS et PRENOMS

<i>COUDERC épouse CAMPERGUE Marcelle</i>	<i>17 janvier à Calmont</i>
<i>REGOURD Gaston</i>	<i>13 février à Calmont</i>
<i>MAUREL Charles</i>	<i>04 avril à Saint-Clément de Rivière (Hérault)</i>
<i>TEULIER Michel</i>	<i>15 avril à Onet le Château</i>
<i>TUÉRY épouse GRIMAL Simone</i>	<i>27 avril à Toulouse</i>
<i>CATHERINAUD épouse CAZALS Françoise</i>	<i>2 août à Rodez</i>

Sécurité des personnes, préservation des réseaux, esthétique des parcs et jardins et santé des végétaux.

L'élagage, une responsabilité collective au bénéfice de tous



Des abords élagués, un réseau préservé

En favorisant une démarche pérenne et récurrente d'élagage au sein de la collectivité, le taux de signalisations diminue de 50%.

Par ailleurs, en coordination avec les opérateurs, des campagnes d'élagage peuvent être organisées par les collectivités sur l'ensemble de leur territoire. Ces initiatives ont déjà démontré toute leur efficacité dans la sauvegarde de ces réseaux.

L'élagage est une responsabilité collective qui bénéficie aux citoyens, à la collectivité et aux opérateurs.



Orange S.A. au capital de 10 640 226 396 €
78, rue Olivier de Serres - 75015 Paris - 380 129 866 RCS Paris

Afin de prévenir l'endommagement des réseaux de communications électroniques et de permettre le déploiement de ces réseaux, l'élagage est un combat commun que nous, Orange, devons mener avec les collectivités locales et qui s'inscrit dans un cadre législatif qu'il convient de faire respecter.

Les efforts d'Orange pour entretenir le réseau ne faiblissent pas puisque nous continuons de le moderniser, d'intervenir pour assurer sa maintenance préventive et de poursuivre son déploiement.

Si une coopération d'Orange avec les collectivités locales est incontournable et vertueuse, la commune peut également inciter les propriétaires à anticiper et à réaliser un élagage régulier.

Par ailleurs, un référent du réseau cuivre par département est identifié au sein d'Orange. Il est un interlocuteur privilégié pour échanger sur les difficultés rencontrées et, dans le cas d'une action d'élagage à entreprendre, d'adapter la démarche adéquate selon la situation juridique de l'occupation identifiée.

Les bénéfices de l'élagage

Il apparaît indispensable de conserver une cohérence entre les politiques environnementales actuelles, le développement et le bon fonctionnement de nos réseaux de communication.

L'élagage et le débroussaillage permettent notamment d'éviter les chutes de branches et de limiter les risques de détérioration des installations qui pourraient entraîner une interruption des services.

Les bénéfices de l'élagage sont multiples pour

La collectivité

Garantir la sécurité des personnes.

Sauvegarder la sûreté et la commodité des passages, la conservation des chemins et garder une vision esthétique de l'environnement.

Préserver les réseaux filaires aériens.

Maintenir la continuité des services de communication.

Accélérer le déploiement du réseau fibre.

Développer l'attractivité du territoire grâce à un réseau de qualité favorisant le télétravail.

Le propriétaire

Favoriser une bonne santé de ses arbres et préserver leur qualité, leur esthétique et un confort de récolte.

Limiter le ramassage des feuilles.

Prévenir la chute de branches.

Prévenir l'endommagement des équipements des réseaux de communication électronique.

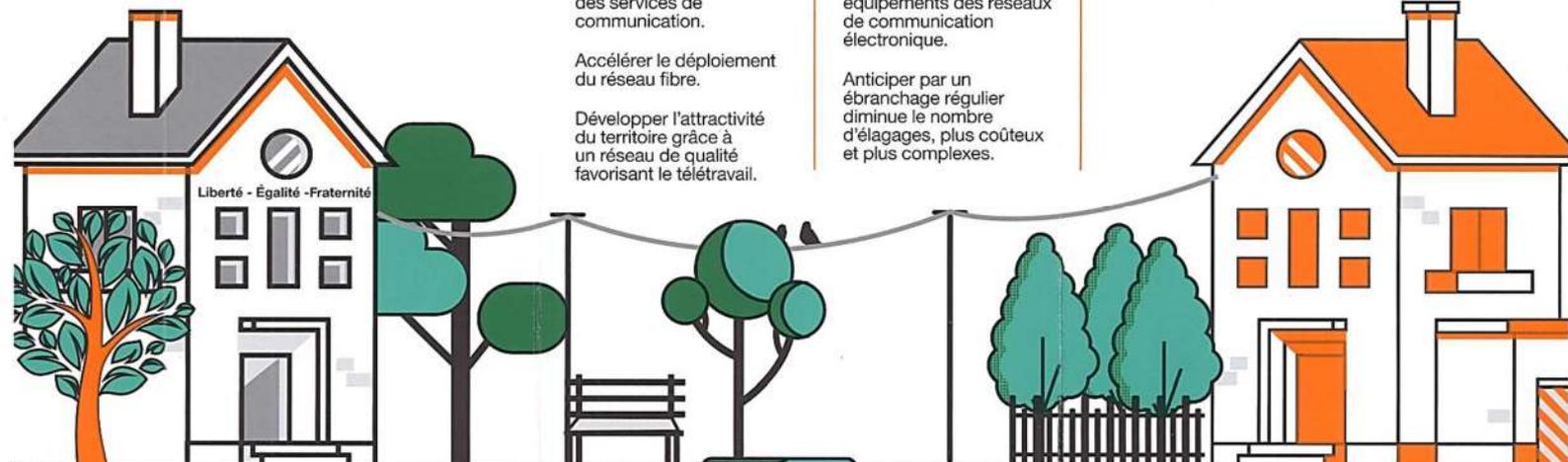
Anticiper par un ébranchage régulier diminue le nombre d'élagages, plus coûteux et plus complexes.

L'opérateur

Garantir une sécurité et une fiabilité du réseau.

Faciliter le tirage des câbles en cas de déploiement de fibre optique.

Initier une coopération avec la collectivité favorisant la sauvegarde des réseaux.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 octobre 2021

Présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, CARRIÈRE François, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés : BOUZID Patricia, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine.

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

FISCALITE DE L'AMENAGEMENT

Le conseil municipal décide de conserver les taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- ✓ dans le secteur de la Baraque de Cussan le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 3 % ;
- ✓ dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 2 %.

Il décide de maintenir l'exonération totale de la taxe d'aménagement sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable de travaux en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme.

VENTE D'UN BIEN APPARTENANT AU DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE À LA CABANE : FIXATION DU PRIX DE VENTE

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur PUECH David et Madame CHRISTOPHE Stéphanie, domiciliés Baraqueville, ont formulé une demande d'acquisition d'une partie de la parcelle n°224 section D appartenant au domaine privé de la commune sis à La Cabane, à proximité de leur propriété, ces derniers ayant fait l'acquisition d'un bien au lieudit « La Cabane ».

Le Conseil Municipal accepte de vendre la parcelle sise à La Cabane, d'une contenance de 317 m², au prix de 2,30 euros le m², soit un prix total d'acquisition d'un montant de 729,10 €, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

LOTISSEMENTS

Monsieur le Maire indique qu'il convient de délibérer à nouveau sur les prix de chacun des lotissements afin de faire apparaître le montant de la TVA à la marge, suite à la demande des Service de Gestion Comptable de Villefranche-de-Rouergue.

Pour le « Clos de Caufour » :

Le Conseil municipal fixe le prix de vente des lots du lotissement communal de « Le Clos de Caufour » à 42 € TTC le m² avec TVA sur la marge incluse (comme suit dans le tableau) :

Numéro du lot	Contenance en m²	Prix HT	Prix TTC	Montant TVA à la marge
1	1 241	45 301,49 €	52 122 €	6 820,51 €
2	961	35 080,36 €	40 362 €	5 281,64 €
3	841	30 699,88 €	35 322 €	4 622,12 €
4	939	34 277,27 €	39 438 €	5 160,73 €
5	821	29 969,80 €	34 482 €	4 512,20 €
6	902	32 926,62 €	37 884 €	4 957,38 €
7	967	35 299,38 €	40 614 €	5 314,62 €

Pour « l'Eminade » :

Le Conseil municipal fixe le prix de vente des lots du lotissement communal de « l'Eminade » à 22 € TTC le m² avec TVA sur la marge incluse (comme suit dans le tableau) :

Numéro du lot	Contenance en m ²	Prix HT	Prix TTC	Montant TVA à la marge
1	788 m ²	15 070,06 €	17 336 €	2 265,94 €
3	813 m ²	15 548,17 €	17 886 €	2 337,83 €
4	942 m ²	18 015,23 €	20 724 €	2 708,77 €
5	1 077 m ²	20 597,03 €	23 694 €	3 096,97 €

ECOLE - SIVOS DU PAYS SEGALI

Lors de la dernière réunion du SIVOS, celui-ci avait fait état d'une demande de subventions pour du matériel informatique auprès de l'éducation nationale. Le SIVOS a obtenu l'accord de ces subventions.

PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ

MODIFICATION DES STATUTS

Les travaux relatifs aux nouveaux bureaux de la Communauté de Communes étant terminés, le déménagement devrait avoir lieu janvier 2022. Il convient de modifier les statuts pour modifier l'adresse du siège social qui se situera au 1^{er} janvier 2022 au : 100 place René Cassin 12160 BARAQUEVILLE.

VOIRIE : un rendez-vous est programmé le vendredi 3 décembre avec M. POUGET Georges responsable de la voirie à la communauté de communes afin de préparer le programme voirie 2022. Afin de préparer la visite de M. POUGET, la commission voirie se réunira le mercredi 17 novembre à 20h30.

AVIS SUR LE PROJET DU GAEC DE GRANDSAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation publique relative à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de Grandsagne concernant l'augmentation des capacités de production porcine et à la construction d'un nouveau bâtiment sur la commune de Boussac a été prescrite. Cette enquête se déroulera du 28 octobre au 26 novembre 2021 sur le territoire de la commune. Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ce projet avec 9 voix pour (Mme MOUYSET Sandrine étant concernée par le projet n'a pas pris part au vote).

QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ANIMATION

La commission doit se réunir la semaine prochaine avec les associations communales pour faire un point sur les activités proposées. L'animation aura lieu le samedi 11 décembre à partir de 14h00.

Le samedi 4 décembre aura lieu le Téléthon avec au programme une marche et une soirée théâtre proposée par la Compagnie Bruits de Couloirs de La Primaube.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2021

Présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie

Secrétaire de séance : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

FIXATION DES DIVERS TARIFS 2022

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de fixer les divers tarifs suivants qui seront appliqués au **1^{er} janvier 2022** :

Location salle des fêtes :

- salle entière : 100 €
- salle du bar : 50 €
- associations : 33 €
- caution : 300 €

La salle du bar sera mise à disposition dans les cas suivants :

- à l'issue de la messe de célébration d'obsèques pour les familles de la Commune
- à l'occasion des réunions des associations communales

Location maison des associations (du 1^{er} avril au 14 août) : 50 €

Location salle de réunion mairie à but lucratif : 13 €

Concession cimetière : 22,00 € le m²

Droit de stationnement : 2,50 € le m²

Droit de place pour commerce ambulant : 15 € par mois

Traversée de route : 100,00 €

Chapiteau (6x16 ou 8x12) : 150,00 € (habitants de la commune)

TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022/2023

Le Conseil Municipal décide la tarification de la redevance assainissement collectif au 1^{er} janvier 2022 comme suit :

→ **part fixe (abonnement)** : 70,00 € par raccordement au réseau à compter du 1^{er} janvier 2022 pour l'abonnement 2022

→ **part variable (consommation)** : 0,85 € par m³ d'eau consommée, ces tarifs s'appliqueront sur la facturation 2023 (qui s'appuie sur la consommation de l'année 2022)

MISE A JOUR TARIFS REPAS CCAS DE BARAQUEVILLE

Le Conseil Municipal décide que le tarif appliqué aux administrés de la commune de Boussac suivra le tarif appliqué par le CCAS de la commune de Baraqueville après chaque révision.

ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PROFESSIONNELLE DU CENTRE DE GESTION

La convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron prend fin le 31/12/2021. Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle, le Conseil Municipal décide de confier le suivi médical des agents au service

de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron, autorise le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron pour une durée de 3 ans à compter du 01/01/2022.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT RECENSEUR

Le Maire rappelle que le recensement général de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022. Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet, à compter du 3 janvier 2022 (début des journées de formation) pour l'ensemble de la période de recensement allant du 20 janvier 2022 au 19 février 2021, fixe une indemnité forfaitaire brute de 1300 euros pour la rémunération de l'agent recenseur.

MISE EN PLACE DU GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME AU 1^{ER} JANVIER 2022

À compter du 1^{er} janvier 2022, un guichet numérique sera accessible depuis le site internet de la commune (ou de la communauté de communes) et permettra notamment à tout administré de :

- ✓ se renseigner sur le règlement et le zonage d'un terrain
- ✓ saisir de façon dématérialisée une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme informatif, Certificat d'Urbanisme opérationnel, Permis de Construire, Permis de Démolir, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager ainsi que les permis modificatifs des dossiers déposés de façon dématérialisée)
- ✓ et de suivre l'avancement du ou des dossiers dématérialisés.

Le Conseil Municipal décide de la mise en place d'un téléservice dénommé Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme accessible depuis le site internet de la commune et approuve les Conditions Générales d'Utilisation de ce Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme.

CESSION TERRAIN

M. BLANC Stéphane a fait une demande d'acquisition de terrain communal situé devant son habitation afin de modifier l'accès de celle-ci déplacé par les travaux routiers effectués sur la Route Départementale 911. Le Conseil Municipal approuve la cession à M. BLANC Stéphane de la parcelle correspondant à l'ancienne emprise de la voie communale Les Planes del Riou.

PERSONNEL : RIFSEEP

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a saisi le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Aveyron afin de réviser les montants plafonds du RIFSEEP. Le Comité Technique s'étant réuni le 14 décembre 2021, Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas encore eu de réponse et reporte la délibération au prochain conseil sous réserve de la réception du courrier du CT.

TRAVAUX CURAGE STATION BOUSSAC - MEMBRE

Monsieur le Maire indique que des travaux de curage des stations de Boussac et de Membre sont nécessaires. Toutefois, compte tenu de la réglementation mise en place à cause du COVID, le montant des travaux à prévoir sont très importants. Un devis de travaux « low cost » a été transmis et le montant s'élève à presque 80 000 €. Aussi la commission finances a mis en attente ces travaux pour voir comment évoluera la réglementation dans les mois à venir.

LOTISSEMENTS

Monsieur le Maire indique que le dernier lot du Clos de Caufour a été réservé, ainsi que le lot n°3 du lotissement l'Eminade. Il évoque ensuite la réunion de la commission urbanisme qui a eu lieu le 13 décembre 2021 au cours de laquelle étaient présents les membres de la famille Regourd au sujet d'un éventuel projet de lotissement à la Baraque de Cussan.

SMBVV – SMBV2A

Une enquête publique sera ouverte du 4 janvier au 5 février 2022 relative à la demande de déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion 2022-2032 du bassin versant du Viaur. Le dossier d'enquête est disponible sur le site <http://www.aveyron.gouv.fr/>

PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ

MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur le Maire expose que le conseil communautaire dans sa séance du 9 décembre 2021 a modifié dans ses statuts, l'article 2.3.6.

2.3 - COMPETENCES FACULTATIVES :

2.3.6 - Création, entretien et gestion des structures d'accueil de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse : Accueils collectifs de mineurs, relais d'assistantes maternelles, micro-crèches, établissement d'accueil de jeunes enfants (halte-garderie) multi-accueils et activités en faveur de la jeunesse. *Suppression de la phrase : « Participation dans le cadre des contrats d'association des écoles privées de Colombières et Baraqueville. »*

FOND DE CONCOURS VOIRIE

Le fonds de concours à apporter par la Commune s'élève à 22 875,95 € pour les travaux de voirie 2021.

RESTITUTION DE LA COMPETENCE SCOLAIRE

Considérant la restitution de la compétence scolaire par la communauté de communes au 1^{er} juillet 2020, il convient de constater contradictoirement le retour des biens meubles et immeubles de l'école, dans le cadre de la restitution de la compétence à la commune de Boussac.

Il s'agit des biens mis à disposition initialement par la commune à la communauté de communes, dans le cadre du transfert de compétence dont la valeur nette comptable est de 0. L'ensemble de ces biens est restitué par Pays Ségali Communauté à la commune avec effet au 1^{er} juillet 2020.

ECOLE - SIVOS DU PAYS SEGALI

MODIFICATION DES STATUTS

Les bureaux du SIVOS ayant déménagé, il convient de procéder à la modification de l'adresse du siège social du SIVOS du PAYS SEGALI dans les statuts comme suit :

ARTICLE 5 : Le siège du Syndicat Intercommunal est fixé au 116, Place René Cassin, 12160 BARAQUEVILLE.

CONTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES

Les contributions correspondantes aux subventions versées aux écoles privées n'avaient pas été appelées aux communes concernées. Il est nécessaire de demander un complément de contributions pour faire face aux dépenses imprévues. Pour Boussac, cette contribution supplémentaire s'élève à 1374,56 €.

MISE À DISPOSITION DES BIENS AU SIVOS POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe que la création du SIVOS du PAYS SEGALI au 1^{er} Janvier 2021 entraîne la mise à disposition des biens et immeubles utilisés pour la gestion des services scolaires et périscolaires.

Aussi, il convient que cette mise à disposition soit constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la Commune de Boussac et le SIVOS du PAYS SEGALI.

Dès lors, le SIVOS du PAYS SEGALI assume l'ensemble des obligations du propriétaire, assure le renouvellement des biens mobiliers, possède tous pouvoirs de gestion, peut autoriser l'occupation des biens remis.

DEMANDE DE SUBVENTIONS THÉÂTRE

Monsieur le Maire indique qu'à l'occasion du Téléthon organisé par la Commune le 4 décembre 2021, la compagnie « Bruits de Couloirs » s'est produite à la salle des fêtes. Compte tenu des frais de logistique, l'association sollicite une subvention auprès de la commune d'un montant de 190,00 €. Le Conseil Municipal décide de valider cette subvention exceptionnelle.

DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes sur le budget annexe du service assainissement sur l'exercice 2021 (DM n°02) et sur le budget principal (DM n°04 et n°05)

Le Conseil Municipal autorise ces décisions modificatives aux budgets de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

TELETHON

La commission social-solidarité s'est tenue mardi 14/12/2021 pour faire le bilan du téléthon du 04/12/2021. Au total, 1189€ ont été récoltés. Les participants étaient satisfaits de cette journée de solidarité placée sous le signe de la bonne humeur. Un remerciement à l'ensemble des associations qui ont participé ou donné pour le téléthon. Un remerciement tout particulier à l'association des chemins de Boussac pour avoir organisé la randonnée de l'après-midi et à la troupe de Bruits de Couloir pour avoir animé la soirée. Et un remerciement à tous ceux qui ont participé à cette journée et qui ont donné pour le téléthon.

ANIMATION DU 11 DECEMBRE 2021

La commission donne un bref compte rendu de la journée du 11 décembre qui a été très appréciée des participants. L'animation sera reconduite en 2022.

La commission remercie toutes les associations qui se sont investies et qui ont permis la réussite de cette journée.

CENTRE SOCIAL DU PAYS SEGALI

Mme JANKOWSKI indique que la CAF a autorisé un deuxième agrément pour le Centre Social pour la période 2022-2025. Le centre social aura donc 2 bureaux, un à Naucelle et un à Baraqueville.

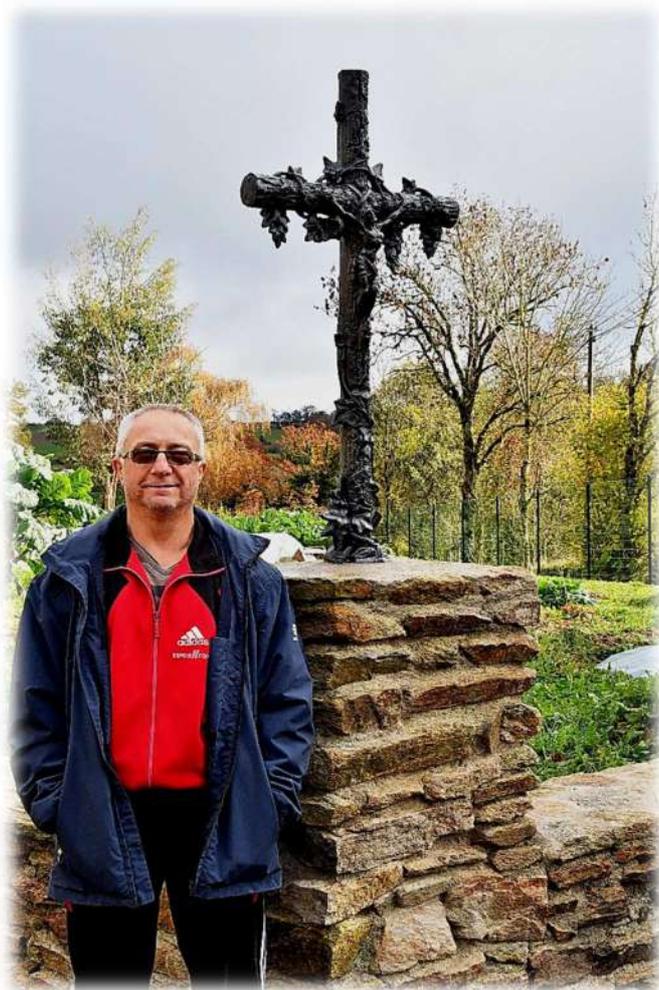
VŒUX DU 16 JANVIER 2022

Monsieur le Maire indique que la cérémonie des vœux est prévue pour le 16 janvier 2022 selon le contexte sanitaire.

LA CROIX DE LA CARMELIE RETROUVE SA PLACE



Depuis le moyen âge de nombreuses croix ont été édifiées sur nos routes de campagne, sur des carrefours pour un grand nombre d'entre elles servant à guider les voyageurs, ainsi que dans les différents villages. Notre commune en recense un grand nombre réparti sur le territoire, on en dénombre près d'une dizaine dans le seul village de BOUSSAC. Leur création émanait éventuellement d'une communauté ou également d'initiatives privées servant ainsi à témoigner de leur foi. Le village de LA CARMELIE possède la sienne à l'entrée du bourg et c'est Mr VALIERE, ancien habitant du village qui fut à l'origine de son installation. Ors il s'avère que sa position en proéminence d'un carrefour l'a exposée à un passage trop près qui l'a faite basculer et casser. Régis BONNEFIS qui habite à proximité s'est aussitôt mis en devoir de la restaurer et de lui redonner toute sa place sur le mur de clôture en pierre qu'il a lui-même édifié. On ne peut que saluer cette démarche qui a redonné, à ce qui fait partie de notre petit patrimoine bâti, toute sa place et son symbolisme.



REPAS DE FIN D'ANNEE POUR LES INFATIGABLES

Se retrouver fait bien partie du leitmotiv de bon nombre d'associations après cette longue période d'incertitudes. Les infatigables de BOUSSAC – VORS n'ont pas dérogé à ce sentiment de frustration et le retour à de nouvelles programmations est on s'en doute le bienvenu pour tous. Malgré toutes les ambiguïtés auxquelles nous devons encore faire face, il faut bien admettre que la moindre rencontre fait du bien au cœur et à l'esprit. C'est ainsi que tout récemment les membres de cette association se sont retrouvés pour leur repas de fin d'année à la salle des fêtes de BOUSSAC. Bonne humeur et plaisir simple et partagé étaient de rigueur pour cette ultime rencontre de l'année.

Le club des infatigables souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous ses membres et à leurs familles. Pour ce qui est des prochaines activités de 2022, de plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement.



EN BIEN FACHEUSE POSTURE

C'est une longue histoire récurrente entre les semi-remorques et le CD 546, plus particulièrement entre le village de BOUSSAC et celui de GRAMOND. En ce qui concerne le dernier naufragé de la route en date, il s'agit d'un camion Espagnol avec chauffeur Roumain qui s'est engagé sur cette route étroite et tortueuse. Chargé de 40 tonnes de fer, il est certain que cela n'allait pas le faire. En effet, après l'enchaînement de la succession de courbes passées à la corde et le franchissement au cordeau du pont sur le Couffignal, le virage suivant lui fut fatal. La remorque ayant légèrement glissé en contrebas immobilisa le convoi qui nécessita de faire appel à un camion-grue pour le dégager de cette situation inconfortable.

Depuis de nombreuses années c'est une quantité assez impressionnante de poids-lourds qui se trouvent ainsi piégés sur cette route qui n'est en aucun cas en mesure de recevoir de tels gabarits. Pour trouver une raison à ce type d'incident il faut principalement aller chercher du côté des GPS qui, formatés pour des véhicules légers, entraînent ces convois sur des voies inadaptées. À cela, il convient également d'ajouter une part de négligence de la part des chauffeurs qui occultent la signalétique en place. Plusieurs panneaux interdisant les poids-lourds de plus de 12 m sont disposés aux carrefours stratégiques afin d'éviter ce genre de mésaventure.

BOUSSAC 12 ET BOUSSAC 23 :

Il convient également de parler de la confusion qui a duré de nombreuses années entre notre village et son homonyme de la CREUSE. L'explication venant d'une erreur de carte routière qui envoyait les véhicules, dont un grand nombre de poids lourds, sur notre BOUSSAC alors que la destination réelle était l'ancienne sous-préfecture de la CREUSE. Inutile de préciser la surprise et le désarroi de tous ces chauffeurs qui ont vécu cette méprise.



UN HABITAT RAISONNE POUR REpondre A UNE BONNE DEMOGRAPHIE

C'est parti pour le lotissement de CAUFFOUR avec la première maison qui vient tout juste d'y être construite. Ce lotissement à taille humaine aura fière allure à l'entrée du village en amont de la partie historique du bourg avec une vue plongeante sur la vallée du LEZERT. Sur les sept lots aménagés, six ont déjà trouvé preneurs, sachant que trois sont encore disponibles au lotissement de l'EMINADE, au sud du village. Si vous souhaitez construire, et pourquoi pas à BOUSSAC contactez la mairie au 05 65 69 02 63. Mail : mairie.de.boussac@orange.fr

EVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE : Il est particulièrement intéressant de consulter la courbe de la population de notre commune depuis sa création en 1878. Le premier chiffre connu faisait état de 975 habitants en 1881. On a pu constater ensuite une forte baisse suite à la première guerre mondiale ainsi qu'une baisse régulière après la seconde jusqu'à la fin des années 1990 pour atteindre la plus basse population de 415 habitants au recensement de 1999. Une baisse du nombre d'habitants qui correspond à celle enregistrée sur le territoire et qui est liée à l'exode rural vers les milieux urbains. Avec la création de nouveaux lotissements, les réhabilitations de bâti ancien et l'influence capitale de notre proximité à la deux fois deux voies de la N88, la tendance s'est singulièrement inversée depuis le début du siècle actuel. De tous ces facteurs, il en résulte une progression constante et régulière depuis une vingtaine d'années, et nous pouvons recenser une population qui dépasse de nos jours les 600 habitants. Une progression garante de pouvoir préserver un bon tissu social, culturel, sportif, et la vie de nos écoles sur notre territoire.



POPULATION DE BOUSSAC DE 1881 A NOS JOURS



CHEVREUILS OPPORTUNISTES

Il est des images et des instants qui sont un perpétuel émerveillement que la nature nous offre régulièrement. Voir des chevreuils à portée de fusil de chez soi, ou tout au moins, à portée d'objectif, fait partie de ces instants certes furtifs mais toujours aussi plaisants. Se trouvant davantage à découvert en période hivernale et en quête de nourriture, ces gracieux cervidés n'hésitent pas à approcher les habitations. Ils font désormais partie de notre faune sauvage et nous offrent couramment leur silhouette aérienne et légère au hasard des paysages du Ségala.



UN PROJET D'ECOLE SUR L'EAU : CET INDISPENSABLE

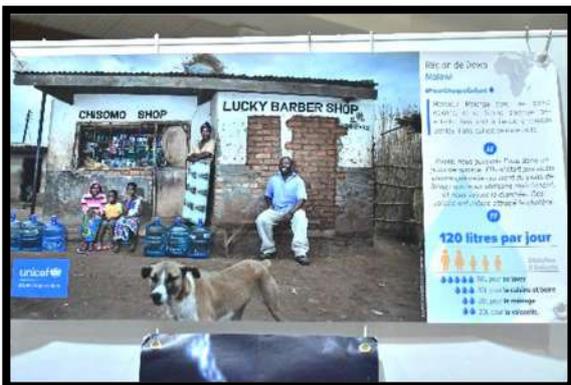


« L'eau n'est pas nécessaire à la vie, elle est la vie » (Antoine de St Exupéry). Tout est dit dans cette citation du célèbre pilote écrivain. C'est dans cette même évidence que l'UNICEF, fêtant ses 75 ans d'existence, a lancé un projet d'école sur ce thème avec comme sujet choisi « l'accès à l'eau ». Il faut, savoir en effet qu'actuellement il y a sur terre plus de deux milliards de personnes qui en sont privées. Beaucoup trop d'enfants n'ont pas accès à l'eau potable et ne peuvent en disposer pour leur toilette, la moitié de la population mondiale n'ayant pas accès à un assainissement sûr. Quand une famille Américaine de deux adultes et un enfant consomme 1000 litres d'eau par jour, une famille Nigérienne de deux adultes et trois enfants en consomme seulement 60 litres, chargés qui plus est de bactéries et autres pollutions.

A Boussac, c'est sous les instructions de Mme Sylvie Bonneviale (enseignante du cycle 2) que les élèves de CP – CE 1 – CE 2 ces sont emparés de ce projet, celui-ci ayant pris forme par le biais d'une production plastique à partir de photographies. Pour ce faire, les élèves ont mis en scène l'utilisation des accès à l'eau dans leur environnement.

Après ce très beau travail où les images sont largement plus évocatrices qu'un long discours, le temps était venu de présenter celui-ci dans le hall de la mairie de Rodez avec les autres classes participantes du département. Outre la représentation sur l'eau, on pouvait également apprécier l'histoire de l'UNICEF depuis sa création et ses actions essentielles sur le droit de l'enfant. Les élèves de BOUSSAC ont réalisé entre autres une suspension faite de bouteilles avec leur photo à l'intérieur : Une image très symbolique qui fait penser à un message de bouteilles jetées à la mer. Le premier magistrat de la ville, la responsable départementale de l'UNICEF ont bien rappelé lors de ce vernissage, l'intérêt de ce travail de recherche et de pédagogie qui a eu pour vocation de sensibiliser les enfants et les préparer ainsi à un avenir de citoyens responsables.

Après ce très beau travail où les images sont largement plus évocatrices qu'un long discours, le temps était venu de présenter celui-ci dans le hall de la mairie de Rodez avec les autres classes participantes du département. Outre la représentation sur l'eau, on pouvait également apprécier l'histoire de l'UNICEF depuis sa création et ses actions essentielles sur le droit de l'enfant. Les élèves de BOUSSAC ont réalisé entre autres une suspension faite de bouteilles avec leur photo à l'intérieur : Une image très symbolique qui fait penser à un message de bouteilles jetées à la mer. Le premier magistrat de la ville, la responsable départementale de l'UNICEF ont bien rappelé lors de ce vernissage, l'intérêt de ce travail de recherche et de pédagogie qui a eu pour vocation de sensibiliser les enfants et les préparer ainsi à un avenir de citoyens responsables.



LES RANDONNEURS DE COLOMBIES EN BALADE



Le club rando de nos voisins de COLOMBIES a déjà plusieurs années d'existence et compte un grand nombre d'adhérents qui se retrouvent tous les vendredi après-midi pour des balades d'une dizaine de kilomètres. Les circuits proposés leur font découvrir ou redécouvrir des villages et sites qui composent notre Ségala et le Rouergue en général. Ces balades ont

pour objet d'arpenter les chemins de notre région qui ne manquent pas de charme avec chacun son caractère particulier. C'est ainsi que récemment était programmée une sortie sur BOUSSAC avec un départ du PONT DE MEMBRE qui a conduit les marcheurs et marcheuses vers MARSENDE, la vallée du LEZERT, le gorg del saut, le gorg negre, remontée vers LA CABANE, passage à BOUSSAC avec visite de l'église et retour au départ via LE TERONDEL. Encore une balade agréable et conviviale où il fait bon se retrouver et papoter sur nos chemins.



1 200 € POUR LE TELETHON 2021



Après une année tronquée par la COVID, l'opération téléthon a pu à nouveau réinvestir les villages afin de proposer ces rendez-vous festifs et de convivialité qui se traduisent par maintes activités sur le terrain. Les promesses de don 2021 ont atteint le niveau de 2019, juste avant la pandémie, ce qui est en mesure de donner pleine satisfaction à tous les bénévoles qui donnent sans compter afin que puisse être pérennisée cette aide à la recherche génétique. Il y a en France trois millions de personnes touchées par des maladies rares, et l'espoir que provoque l'opération téléthon est loin d'être anodin au vu de toutes les opérations et

solutions thérapeutiques qui peuvent être appliquées grâce à ces aides. Le retour de cette opération a pu se dérouler à nouveau à BOUSSAC et le résultat financier de 1200 € est en mesure de donner pleinement satisfaction à tous les participants. À noter qu'en France, près d'une commune sur trois participe à cet élan de solidarité.



La commission social-solidarité s'est tenue mardi 14/12/2021 pour faire le bilan du téléthon du 04/12/2021.

Etaient présents : François CARRIERE, Candie BOURSIGNAC, Patricia BOUZID, Sabine POUGET, Florence CAZALS, Christine GLACET, déléguée pour le téléthon, Sandrine GAYRARD, présidente de l'association des chemins de Boussac qui portait le projet financier cette année. Sabine BASTIDE était excusée.

Au total, 1189€ ont été récoltés.

Les participants étaient satisfaits de cette journée de solidarité placée sous le signe de la bonne humeur. Un remerciement à l'ensemble des associations qui ont participé ou donné pour le téléthon.

Un remerciement tout particulier à l'association des chemins de Boussac pour avoir organisé la randonnée de l'après-midi et à la troupe de Bruits de Couloir pour avoir animé la soirée.

Et un remerciement à tous ceux qui ont participé à cette journée et qui ont donné pour le téléthon.

UN TELETHON PLACE SOUS LE SIGNE DU RIRE



Après une année blanche pour les raisons que chacun connaît, c'est avec grand plaisir que nous avons renoué avec la journée de solidarité qu'est celle du Téléthon. Même si le programme fut quelque peu allégé, le rendez-vous n'en a pas été tout aussi intense et participatif de la part des personnes mobilisées. L'après-midi a débuté avec la traditionnelle marche qui a conduit une bonne vingtaine de participants sur une boucle vers LA CABANE – LE FRAYSSE – FRAYSSINET – FENEYROLS avec l'historique de son église par Mr PONS – LA CARMELIE – ST JULIEN – DRULHE – MASGARNIT et retour à

BOUSSAC pour une collation très appréciée. La soirée fut consacrée à un spectacle théâtral avec la troupe « Bruit de couloir », composée d'acteurs tout aussi attachants que loufoques. Cette association qui a vu le jour en 2006 regroupe une cinquantaine d'adhérents répartis en quatre groupes qui interprètent avec talent de multiples faits de société. C'est l'un d'entre eux qui est monté sur les planches de la salle des fêtes pour régaler le nombreux public durant plus de deux heures. Le principe même de cette représentation est qu'à travers du fil conducteur de celle-ci ce fut un enchaînement de sketches sur un rythme particulièrement effréné avec un enchaînement de situations plus cocasses les unes que les autres. On a pu apprécier des interprétations revisitées de comiques tels que les chevaliers du fiel, Maria Bodin ou Mado la Niçoise qui ont enchanté un public devenu fusionnel avec ces acteurs amateurs se donnant sans compter pour le plus grand bonheur des zygomatiques de tous. Des instants de détente et bonne humeur qui ont par la même occasion contribué à apporter leur participation au téléthon, sachant que tous les bénéfices étaient reversés à cette opération, toujours synonyme d'espoir afin d'aider la recherche face aux maladies génétiques.



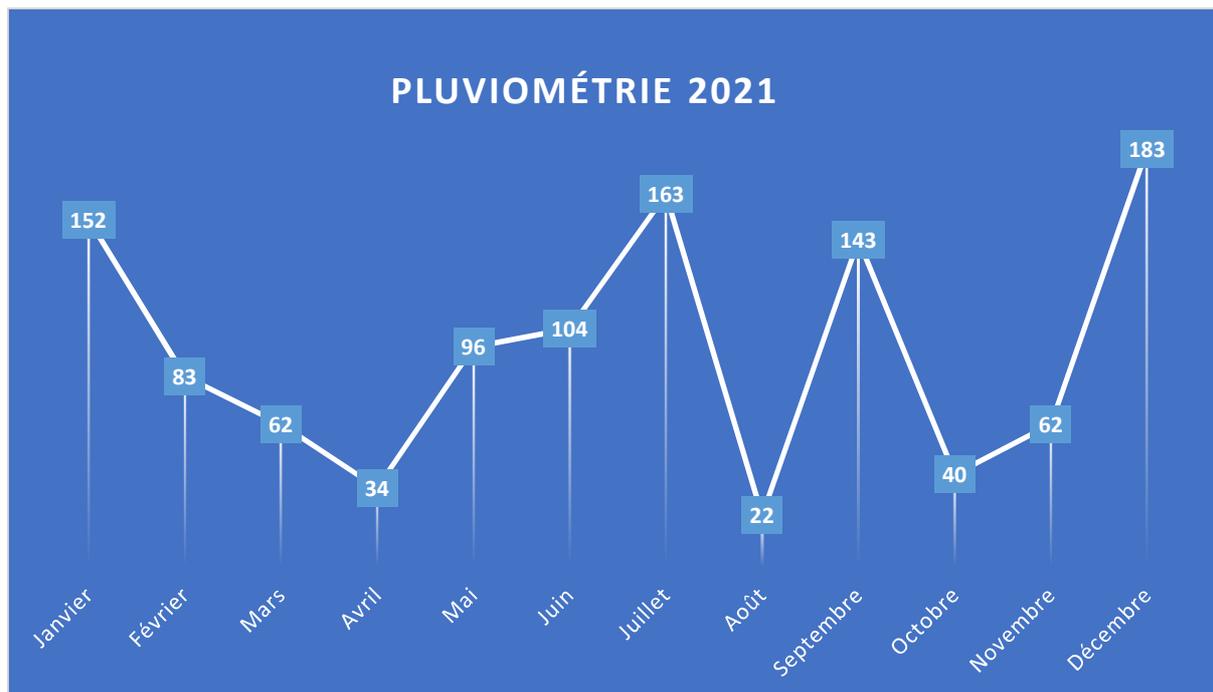
UNE BELLE FETE DES ENFANTS ET DE NOËL



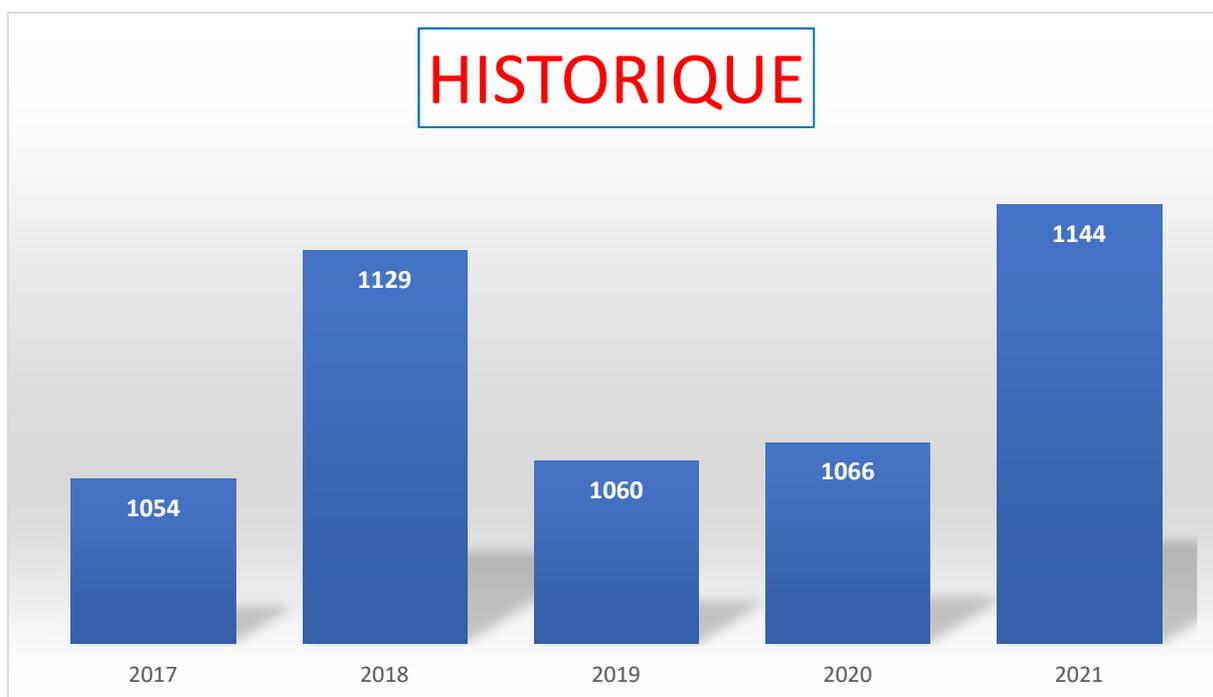
N'allons pas faire dans la facilité en disant que ce fut une idée lumineuse que cette journée organisée autour de la fête de Noël et bien évidemment des enfants. Outre les lumières d'illuminations diverses, le vrai bonheur était de voir celles qui étaient dans leurs yeux face à la profusion d'activités qui leur étaient proposées. On ne saurait par où commencer, mais pourquoi ne pas aborder en premier lieu la bibliothèque où Sandrine les attendait pour la lecture de contes de Noël. Depuis l'église et sa très belle crèche agrémentée de chants jusqu'au four à pain, une multitude d'activités diverses et ludiques étaient proposées aux enfants. Il y avait

l'atelier dessin, décorations de Noël et maquillage. Les associations de la commune ayant été mises à contribution pour cette animation, le club des randonneurs avait organisé un jeu de piste dans le village avec entre autres, des pas d'animaux à retrouver, qui devaient les conduire aux trésors qu'étaient des décorations de Noël. Près du four, Nicolas Duménil avait installé ses nombreux jeux en bois qui ont permis à petits et grands de s'adonner aux exercices de concentration et de dextérité. L'intérieur du four quant à lui était réservé au plaisir des papilles où gâteaux, boissons, vin chaud et autres confiseries régalaient tout ce beau monde. N'oublions pas bien évidemment le personnage central de cette rencontre : Le père Noël en personne, distribuant des bonbons et recueillant les lettres de ces chers bambins aux yeux tout émerveillés de rencontrer l'homme à la barbe fleurie. Pour clore cette très belle fête, il fallait un évènement qui soit à la hauteur et ce fut à dix-huit heures précises l'illumination de l'église, du sapin et de la maison du père Noël. Pour remercier toutes les personnes de cette belle programmation, les enfants ont ensuite poussé la chansonnette avec les chants de circonstance pour le plus grand bonheur des petits et grands. Merci à toutes les organisatrices et organisateurs pour ces moments.





En ce qui concerne la pluviométrie de 2021 on peut noter qu'elle est la plus élevée de ces cinq dernières années avec quatre mois particulièrement élevés, janvier – juillet – septembre et surtout décembre avec ses 183 mm.



Le Coin des enfants

Mon premier est une ligne tracée sur du papier.

Mon second est le son que produit la lettre "n".

Je bois mon troisième.

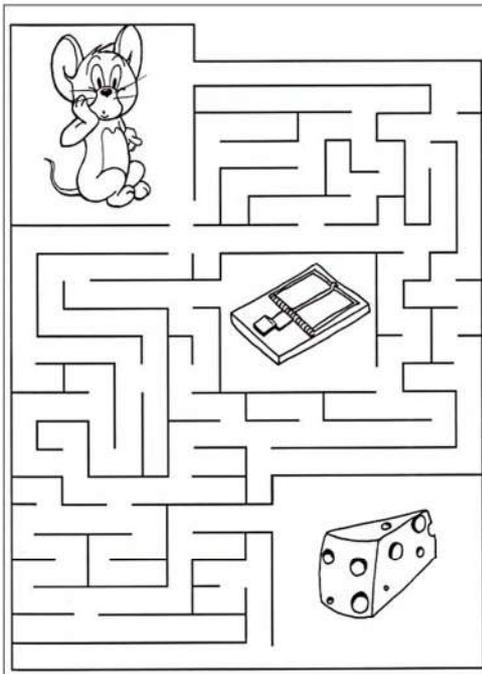
Mon tout glisse sur la neige.



Réponse : Traineau

M	A	N	T	E	A	U	S	E	Z	V	T	K	G	A	N	T	I
M	B	O	U	L	E	E	L	D	I	J	N	X	G	A	D	Y	B
P	X	K	O	Y	Z	W	F	Y	W	A	O	Q	E	H	É	C	Q
T	N	G	P	K	P	I	W	A	M	O	É	T	L	O	C	W	A
S	D	F	E	L	V	K	S	V	Y	F	L	S	E	P	E	W	M
L	T	É	H	O	B	I	K	C	N	M	É	K	R	X	M	B	A
V	O	V	G	D	J	G	M	X	I	X	F	C	I	Y	B	J	R
C	V	R	F	R	A	L	T	K	H	T	J	P	H	V	R	K	S
V	Q	I	F	X	G	O	B	G	I	R	S	L	B	A	E	I	C
T	A	E	M	L	W	O	H	Y	B	Y	V	K	G	F	R	F	K
Z	V	R	O	U	O	L	A	X	Y	H	F	V	I	I	T	P	C
H	I	X	U	G	J	C	W	I	I	I	H	T	X	V	F	D	E
N	S	W	F	C	L	A	O	R	H	V	B	J	X	R	W	O	I
I	Y	M	L	F	H	A	N	N	I	E	K	K	C	Q	F	W	B
L	D	V	E	G	N	U	Ç	V	L	R	F	X	P	E	O	B	
U	N	B	P	L	I	F	R	O	I	D	X	P	Y	X	D	L	A
G	N	E	I	G	E	D	P	A	N	E	G	U	C	R	Y	K	Y
E	R	D	X	B	Z	C	R	F	X	U	R	N	U	S	T	N	O

- | | | | |
|--------|----------|--------|---------|
| HIVER | DÉCEMBRE | NOËL | MANTEAU |
| NEIGE | JANVIER | FROID | SKI |
| GELER | FÉVRIER | FLOCON | IGLOO |
| GLAÇON | MARS | GANT | ÉCHARPE |
| BOULE | LUGE | MOUFLE | |



Qu'est-ce qu'une carotte dans une flaque d'eau ?

Réponse : un bonhomme de neige au printemps !



L'Idée bricolage d'hiver

Récupérez des papiers journaux pour faire de beaux ours polaires!



L'idée Recette



LA SOUPE TOUTE VIOLETTE!

Un peu de couleur dans nos plats d'hiver.

2 grosses patates douces violettes
1 chou-fleur violet
Sel & poivre
75 cl d'eau (plus si besoin)
4 carottes violettes
60 ml de crème liquide
1/2 cuil. à café de noix de muscade
1/4 cuil. à café de clou de girofle
3 cuil. à soupe d'huile d'olive
2 cuil. à soupe de thym frais



Peler et couper les patates douces de chair pourpre en quartiers. Les placer ensemble dans une grande casserole avec le chou-fleur, une grosse pincée de sel, et couvrir d'eau. Faire bouillir à feu vif, puis réduire à feu moyen et continuer la cuisson jusqu'à ce que les légumes soient bien tendres.

À l'aide d'un mixeur électrique ou d'un blender, mixer les légumes avec le bouillon de cuisson. Remettre la soupe sur le feu, ajouter la crème. Ajouter la muscade, le clou de girofle, saler et poivrer. Faire chauffer pendant encore 5 bonnes minutes, ajustant l'assaisonnement au besoin. Si la soupe est trop épaisse ajouter un peu d'eau. Ajouter un filet d'huile d'olive au moment de servir, et garnir de thym frais.

Le printemps reviendra

Hé oui, je sais bien qu'il fait froid,
Que le ciel est tout de travers ;
Je sais que ni la primevère
Ni l'agneau ne sont encor là.

La terre tourne ; il reviendra,
Le printemps, sur son cheval vert.
Que ferait le bois sans pivert,
Le petit jardin sans lilas ?

Oui, tout passe, même l'hiver,
Je le sais par mon petit doigt
Que je garde toujours en l'air...

Maurice Carême

